

DÉCISION D'EXÉCUTION (UE) 2016/1900 DE LA COMMISSION**du 26 octobre 2016****modifiant l'annexe de la décision d'exécution 2014/709/UE concernant des mesures zoosanitaires de lutte contre la peste porcine africaine dans certains États membres, en ce qui concerne les mentions relatives à l'Estonie, à la Lettonie et à la Pologne**

[notifiée sous le numéro C(2016) 6793]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la directive 89/662/CEE du Conseil du 11 décembre 1989 relative aux contrôles vétérinaires applicables dans les échanges intracommunautaires dans la perspective de la réalisation du marché intérieur ⁽¹⁾, et notamment son article 9, paragraphe 4,vu la directive 90/425/CEE du Conseil du 26 juin 1990 relative aux contrôles vétérinaires et zootechniques applicables dans les échanges intracommunautaires de certains animaux vivants et produits dans la perspective de la réalisation du marché intérieur ⁽²⁾, et notamment son article 10, paragraphe 4,vu la directive 2002/99/CE du Conseil du 16 décembre 2002 fixant les règles de police sanitaire régissant la production, la transformation, la distribution et l'introduction des produits d'origine animale destinés à la consommation humaine ⁽³⁾, et notamment son article 4, paragraphe 3,

considérant ce qui suit:

- (1) La décision d'exécution 2014/709/UE de la Commission ⁽⁴⁾ établit des mesures zoosanitaires de lutte contre la peste porcine africaine dans certains États membres. L'annexe de cette décision d'exécution délimite et énumère, dans ses parties I, II, III et IV, certaines zones de ces États membres, en les ventilant par degré de risque en fonction de la situation épidémiologique. La liste ainsi établie inclut certaines zones d'Estonie, de Lettonie et de Pologne.
- (2) En août 2016, un seul foyer de peste porcine africaine a été détecté chez des porcs domestiques dans le district (*powiat*) de Mońki, en Pologne, dans une zone actuellement mentionnée dans la partie I de l'annexe de la décision d'exécution 2014/709/UE; en septembre 2016, un autre cas unique de peste porcine africaine a été observé chez des porcs sauvages dans cette même zone. En septembre 2016, un petit nombre de foyers de peste porcine africaine a été observé chez des porcs domestiques dans les districts (*powiaty*) de Łosice et de Siemiatycze, en Pologne, dans une zone actuellement mentionnée dans la partie III de l'annexe de la décision d'exécution 2014/709/UE, à proximité immédiate des zones mentionnées dans les parties I et II de cette annexe. L'apparition de cette maladie dans ces zones, associée à l'évolution récente de la situation épidémiologique, entraîne une augmentation du niveau de risque qui doit être prise en considération. En conséquence, certaines zones de la Pologne mentionnées dans la partie I de l'annexe de la décision d'exécution 2014/709/UE devraient désormais figurer dans la partie III de cette annexe.
- (3) Depuis octobre 2015, aucun foyer de peste porcine africaine chez les porcs domestiques n'a été notifié dans les zones d'Estonie situées au sud de la route n° 92 qui sont mentionnées dans la partie III de l'annexe de la décision d'exécution 2014/709/UE. En outre, une surveillance des mesures de biosécurité a été menée dans ces zones, sur la base du programme national pour la biosécurité visant à prévenir la propagation de la peste porcine africaine. Ces faits montrent une amélioration de la situation épidémiologique. En conséquence, les zones concernées de cet État membre devraient désormais figurer dans la partie II plutôt que dans la partie III de l'annexe de la décision d'exécution 2014/709/UE.
- (4) En septembre 2016, un seul foyer de peste porcine africaine a été détecté chez des porcs domestiques dans la municipalité (*novads*) de Gulbene, en Lettonie, dans une zone actuellement mentionnée dans la partie II de l'annexe de la décision d'exécution 2014/709/UE. L'apparition de ce foyer, associée à l'évolution récente de la situation épidémiologique, entraîne une augmentation du niveau de risque qui doit être prise en considération. En conséquence, certaines zones de la Lettonie devraient désormais figurer dans la partie III plutôt que dans la partie II de cette annexe.

⁽¹⁾ JO L 395 du 30.12.1989, p. 13.⁽²⁾ JO L 224 du 18.8.1990, p. 29.⁽³⁾ JO L 18 du 23.1.2003, p. 11.⁽⁴⁾ Décision d'exécution 2014/709/UE de la Commission du 9 octobre 2014 concernant des mesures zoosanitaires de lutte contre la peste porcine africaine dans certains États membres et abrogeant la décision d'exécution 2014/178/UE (JO L 295 du 11.10.2014, p. 63).

- (5) L'évolution de la situation épidémiologique actuelle de la peste porcine africaine chez les populations de porcs domestiques et sauvages touchées dans l'Union devrait être prise en considération dans l'appréciation du risque zoosanitaire que représente la situation liée à cette maladie en Estonie, en Lettonie et en Pologne. Pour cibler les mesures zoosanitaires prévues par la décision d'exécution 2014/709/UE et enrayer la propagation de la peste porcine africaine, tout en prévenant toute perturbation inutile des échanges dans l'Union et en évitant l'imposition, par des pays tiers, d'entraves non justifiées aux échanges commerciaux, il y a lieu de modifier la liste de l'Union des zones soumises aux mesures zoosanitaires figurant en annexe de ladite décision d'exécution de manière à tenir compte des changements survenus dans la situation épidémiologique actuelle en ce qui concerne cette maladie en Estonie, en Lettonie et en Pologne.
- (6) Il convient dès lors de modifier en conséquence l'annexe de la décision d'exécution 2014/709/UE.
- (7) Les mesures prévues à la présente décision sont conformes à l'avis du comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

L'annexe de la décision d'exécution 2014/709/UE est remplacée par le texte figurant en annexe de la présente décision.

Article 2

Les États membres sont destinataires de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 26 octobre 2016.

Par la Commission
Vytenis ANDRIUKAITIS
Membre de la Commission

ANNEXE

L'annexe de la décision d'exécution 2014/709/UE est remplacée par le texte suivant:

«ANNEXE

PARTIE I

1. Estonie

Les zones suivantes en Estonie:

- le comté (*maakond*) de Hiiumaa.

2. Lettonie

Les zones suivantes en Lettonie:

- dans la municipalité (*novads*) de Bauska, les communes rurales (*pagasti*) d'Īslīce, de Gailīši, de Brunava et de Ceraukste,
- dans la municipalité (*novads*) de Dobeles, les communes rurales (*pagasti*) de Biksti, de Zebreņe, d'Annenieki, de Naudīte, de Penkule, d'Auri et de Krimūnas, de Dobeles, de Berze, la partie de la commune rurale (*pagasts*) de Jaunbērze située à l'ouest de la route P98, ainsi que la ville (*pilsēta*) de Dobeles,
- dans la municipalité (*novads*) de Jelgava, les communes rurales (*pagasti*) de Glūda, de Svēte, de Platone, de Vircava, de Jaunsvirlauka, de Zaļenieki, de Vilce, de Lielplatone, d'Eleja et de Sesava,
- dans la municipalité (*novads*) de Kandava, les communes rurales (*pagasti*) de Vāne et de Matkule,
- dans la municipalité (*novads*) de Talsi, les communes rurales (*pagasti*) de Lube, d'Īve, de Valdgale, de Ģibuļi, de Lībagi, de Laidze, d'Ārlava, d'Abava, ainsi que les villes de Sabile, de Talsi, de Stende et de Valdemārpils,
- la municipalité (*novads*) de Brocēni,
- la municipalité (*novads*) de Dundaga,
- la municipalité (*novads*) de Jaunpils,
- la municipalité (*novads*) de Roja,
- la municipalité (*novads*) de Rundāle,
- la municipalité (*novads*) de Stopiņi,
- la municipalité (*novads*) de Tērvete,
- la ville (*pilsēta*) de Bauska,
- la ville républicaine (*republikas pilsēta*) de Jelgava,
- la ville républicaine (*republikas pilsēta*) de Jūrmala.

3. Lituanie

Les zones suivantes en Lituanie:

- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Jurbarkas, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Raudonė, de Veliuona, de Seredžius et de Juodaičiai,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Pakruojis, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Klovainiai, de Rozalimas et de Pakruojis,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Panevėžys, la partie du conseil des seniors (*seniūnija*) de Krekenava située à l'ouest de la rivière Nevėžis,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Raseiniai, les conseils des seniors (*seniūnijos*) d'Ariogala, d'Ariogala (ville), de Betygala, de Pagojukai et de Šiluva,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Šakiai, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Plokščiai, de Kriūkai, de Lekėčiai, de Lukšiai, de Griškabūdis, de Barzdai, de Žvirgždaičiai, de Sintautai, de Kudirkos Naumištis, de Slavikai et de Šakiai,
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Pasvalys,
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Vilkaviškis,

- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Radviliškis,
- la municipalité simple (*savivaldybė*) de Kalvarija,
- la municipalité simple (*savivaldybė*) de Kazlų Rūda,
- la municipalité simple (*savivaldybė*) de Marijampolė.

4. Pologne

Les zones suivantes en Pologne:

dans la voïvodie (*województwo*) de Varmie-Mazurie:

- dans le district (*powiat*) d'Ełk, les communes (*gminy*) de Kalinowo et de Prostki,
- dans le district (*powiat*) de Pisz, la commune (*gmina*) de Biała Piska,

dans la voïvodie (*województwo*) de Podlachie:

- le district (*powiat*) d'Augustów,
- dans le district (*powiat*) de Bielsk Podlaski, les communes (*gminy*) de Brańsk avec la ville de Brańsk, de Boćki, de Rudka et de Wyszki, la partie de la commune (*gmina*) de Bielsk Podlaski située à l'ouest de la ligne formée par la route n° 19 (allant vers le nord à partir de la ville de Bielsk Podlaski) et prolongée par la limite orientale de la ville de Bielsk Podlaski et la route n° 66 (allant vers le sud à partir de la ville de Bielsk Podlaski), la ville de Bielsk Podlaski, la partie de la commune (*gmina*) d'Orla située à l'ouest de la route n° 66,
- dans le district (*powiat*) de Białystok, les communes (*gminy*) de Choroszcz, de Juchnowiec Kościelny, de Suraż, de Turośń Kościelna, de Łapy et de Poświętne,
- dans le district (*powiat*) de Siemiatycze, les communes (*gminy*) de Drohiczyn, de Dziadkowice, de Grodzisk et de Perlejewo,
- dans le district (*powiat*) de Suwałki, les communes (*gminy*) de Rutka-Tartak, de Szypliszki, de Suwałki et de Raczki,
- dans le district (*powiat*) de Kolno, les communes (*gminy*) de Grabowo et de Stawiski,
- le district (*powiat*) de Łomża,
- le district (*powiat*) de la ville de Białystok,
- le district (*powiat*) de la ville de Łomża,
- le district (*powiat*) de la ville de Suwałki,
- le district (*powiat*) de Sejny,
- le district (*powiat*) de Wysokie Mazowieckie,
- le district (*powiat*) de Zambrów,

dans la voïvodie (*województwo*) de Mazovie:

- dans le district (*powiat*) de Sokółów, les communes (*gminy*) de Ceranów, de Jabłonna Lacka, de Sterdyń et de Repki,
- dans le district (*powiat*) de Siedlce, les communes (*gminy*) de Korczew, de Przesmyki, de Paprotnia, de Suchożebry, de Mordy, de Siedlce et de Zbuczyn,
- le district (*powiat*) de la ville de Siedlce,
- dans le district (*powiat*) d'Ostrołęka, les communes (*gminy*) de Rzekuń, de Troszyn, de Czerwin et de Goworowo,
- dans le district (*powiat*) de Łosice, les communes (*gminy*) d'Olszanka, de Łosice et de Platerów,
- le district (*powiat*) d'Ostrów Mazowiecka,

dans la voïvodie (*województwo*) de Lublin:

- dans le district (*powiat*) de Włodawa, la commune (*gmina*) de Hanna,
- dans le district (*powiat*) de Biała Podlaska, les communes (*gminy*) de Miedzyrzec Podlaski avec la ville de Miedzyrzec Podlaski, de Drelów, de Łomazy, de Rossosz, de Piszczac, de Kodeń, de Tuczna, de Sławatycze, de Wisznice et de Sosnówka,
- dans le district (*powiat*) de Radzyń Podlaski, les communes (*gminy*) de Kąkolewnica Wschodnia et de Komarówka Podlaska.

PARTIE II

1. Estonie

Les zones suivantes en Estonie:

- la ville (*linn*) d'Elva,
- la ville (*linn*) de Võhma,
- la ville (*linn*) de Kuressaare,
- la ville (*linn*) de Rakvere,
- la ville (*linn*) de Tartu,
- la ville (*linn*) de Viljandi,
- le comté (*maakond*) d'Harjumaa [sauf la partie de la commune (*vald*) de Kuusalu située au sud de la route n° 1 (E20), la commune (*vald*) d'Aegviidu et la commune (*vald*) d'Anija],
- le comté (*maakond*) d'IDA-Virumaa,
- le comté (*maakond*) de Läänemaa,
- le comté (*maakond*) de Pärnumaa,
- le comté (*maakond*) de Põlvamaa,
- le comté (*maakond*) de Võrumaa,
- le comté (*maakond*) de Valgamaa,
- le comté (*maakond*) de Raplamaa,
- la commune (*vald*) de Suure-Jaani,
- la partie de la commune (*vald*) de Tamsalu située au nord-est de la ligne de chemin de fer Tallinn-Tartu,
- la commune (*vald*) de Tartu,
- la commune (*vald*) d'Abja,
- la commune (*vald*) d'Alatskivi,
- la commune (*vald*) de Haaslava,
- la commune (*vald*) de Haljala,
- la commune (*vald*) de Tarvastu,
- la commune (*vald*) de Nõo,
- la commune (*vald*) de Ülenurme,
- la commune (*vald*) de Tähtvere,
- la commune (*vald*) de Rõngu,
- la commune (*vald*) de Rannu,
- la commune (*vald*) de Konguta,
- la commune (*vald*) de Puhja,
- la commune (*vald*) de Halliste,
- la commune (*vald*) de Kambja,
- la commune (*vald*) de Karksi,
- la commune (*vald*) de Kihelkonna,
- la commune (*vald*) de Kõpu,
- la commune (*vald*) de Lääne-Saare,
- la commune (*vald*) de Laekvere,
- la commune (*vald*) de Leisi,
- la commune (*vald*) de Luunja,

- la commune (*vald*) de Mäksa,
- la commune (*vald*) de Meeksi,
- la commune (*vald*) de Muhu,
- la commune (*vald*) de Mustjala,
- la commune (*vald*) d'Orissaare,
- la commune (*vald*) de Peipsiääre,
- la commune (*vald*) de Piiressaare,
- la commune (*vald*) de Pöide,
- la commune (*vald*) de Rägavere,
- la commune (*vald*) de Rakvere,
- la commune (*vald*) de Ruhnu,
- la commune (*vald*) de Salme,
- la commune (*vald*) de Sõmeru,
- la commune (*vald*) de Torgu,
- la commune (*vald*) de Vara,
- la commune (*vald*) de Vihula,
- la commune (*vald*) de Viljandi,
- la commune (*vald*) de Vinni,
- la commune (*vald*) de Viru-Nigula,
- la commune (*vald*) de Võnnu.

2. Lettonie

Les zones suivantes en Lettonie:

- dans la municipalité (*novads*) de Balvi, les communes rurales (*pagasti*) de Vīksna, de Bērzkalne, de Vectīža, de Lazduleja, de Briežuciems, de Tilža, de Bērzpils et de Krišjāņi,
- dans la municipalité (*novads*) de Bauska, les communes rurales (*pagasti*) de Mežotne, de Code, de Dāviņi et de Vecsaule,
- dans la municipalité (*novads*) de Dobele, la partie de la commune rurale (*pagasts*) de Jaunbērze située à l'est de la route P98,
- dans la municipalité (*novads*) de Gulbene, la commune rurale (*pagasts*) de Līgo,
- dans la municipalité (*novads*) de Jelgava, les communes rurales (*pagasti*) de Kalnciems, de Līvberze et de Valgunde,
- dans la municipalité (*novads*) de Kandava, les communes rurales (*pagasti*) de Cēre, de Kandava, de Zemīte et de Zante, ainsi que la ville (*pilsēta*) de Kandava,
- dans la municipalité (*novads*) de Limbaži, les communes rurales (*pagasti*) de Skulte, de Vidriži, de Limbaži et d'Umurga,
- dans la municipalité (*novads*) de Rugāji, la commune rurale (*pagasts*) de Lazdukalns,
- dans la municipalité (*novads*) de Salacgrīva, la commune rurale (*pagasts*) de Liepupe,
- dans la municipalité (*novads*) de Talsi, les communes rurales (*pagasti*) de Ķūļciems, de Balgale, de Vandzene, de Lauciene, de Virbi et de Strazde,
- la municipalité (*novads*) d'Ādaži,
- la municipalité (*novads*) d'Aizkraukle,
- la municipalité (*novads*) d'Aknīste,
- la municipalité (*novads*) d'Alūksne,
- la municipalité (*novads*) d'Amata,
- dans la municipalité (*novads*) d'Ape, les communes rurales (*pagasti*) de Trapene, de Gaujiena et d'Ape, ainsi que la ville (*pilsēta*) d'Ape,
- la municipalité (*novads*) de Babīte,
- la municipalité (*novads*) de Baldone,

- la municipalité (*novads*) de Baltinava,
- la municipalité (*novads*) de Carnikava,
- la municipalité (*novads*) de Cēsis,
- la municipalité (*novads*) de Cesvaine,
- la municipalité (*novads*) d'Engure,
- la municipalité (*novads*) d'Ērgļi,
- la municipalité (*novads*) de Garkalne,
- la municipalité (*novads*) d'Iecava,
- la municipalité (*novads*) d'Īksķile,
- la municipalité (*novads*) d'Ilūkste,
- la municipalité (*novads*) d'Inčukalns,
- la municipalité (*novads*) de Jaunjelgava,
- la municipalité (*novads*) de Jēkabpils,
- la municipalité (*novads*) de Ķegums,
- la municipalité (*novads*) de Ķekava,
- la municipalité (*novads*) de Kocēni,
- la municipalité (*novads*) de Koknese,
- la municipalité (*novads*) de Krimulda,
- la municipalité (*novads*) de Krustpils,
- la municipalité (*novads*) de Lielvārde,
- la municipalité (*novads*) de Līgatne,
- la municipalité (*novads*) de Līvāni,
- la municipalité (*novads*) de Lubāna,
- la municipalité (*novads*) de Madona,
- la municipalité (*novads*) de Mālpils,
- la municipalité (*novads*) de Mārupe,
- la municipalité (*novads*) de Mērsrags,
- la municipalité (*novads*) de Nereta,
- la municipalité (*novads*) d'Ogre,
- la municipalité (*novads*) d'Olaine,
- la municipalité (*novads*) d'Ozolnieki,
- la municipalité (*novads*) de Pārgauja,
- la municipalité (*novads*) de Pļaviņas,
- la municipalité (*novads*) de Priekuļi,
- dans la municipalité (*novads*) de Rauna, la commune rurale (*pagasts*) de Rauna,
- la municipalité (*novads*) de Ropaži,
- la municipalité (*novads*) de Sala,
- la municipalité (*novads*) de Salaspils,
- la municipalité (*novads*) de Saulkrasti,
- la municipalité (*novads*) de Sēja,
- la municipalité (*novads*) de Sigulda,
- la municipalité (*novads*) de Skrīveri,

- dans la municipalité (*novads*) de Smiltene, les communes rurales (*pagasti*) de Branti, de Blome, de Smiltene, de Bilska et de Grundzāle, ainsi que la ville (*pilsēta*) de Smiltene,
- la municipalité (*novads*) de Tukums,
- la municipalité (*novads*) de Varakļāni,
- la municipalité (*novads*) de Vecpiebalga,
- la municipalité (*novads*) de Vecumnieki,
- la municipalité (*novads*) de Viesīte,
- la municipalité (*novads*) de Viļaka,
- la ville (*pilsēta*) de Limbaži,
- la ville républicaine (*republikas pilsēta*) de Jēkabpils,
- la ville républicaine (*republikas pilsēta*) de Valmiera.

3. Lituanie

Les zones suivantes en Lituanie:

- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) d'Anykščiai, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Kavarskas, de Kurkliai et la partie d'Anykščiai située au sud-ouest de la route n° 121 et de la route n° 119,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Jonava, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Šilų, de Bukonių et, dans le conseil des seniors (*seniūnija*) de Žeimių, les villages de Biliušķiai, de Drobiškiai, de Normainiai II, de Normainėliai, de Juškonys, de Pauliukai, de Mitėniškiai, de Zofijauka et de Naujokai,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Kaunas, les conseils des seniors (*seniūnijos*) d'Akademijos, d'Alšėnų, de Babtų, de Batniavos, de Čekiškės, de Domeikavos, d'Ežerėlio, de Garliavos, de Garliavos apylinkių, de Kačerginės, de Kulautuvos, de Linksmakalnio, de Raudondvario, de Ringaudų, de Roku, de Samylų, de Taurakiemio, d'Užliedžių, de Vilķijos, de Vilķijos apylinkių et de Zapyškio,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Kėdainiai, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Jovainių et de Pernaravos,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Panevėžys, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Karsakiškio, de Naujamiesčio, de Paįstrio, de Panevėžio, de Ramygalos, de Smilgių, d'Upytės, de Vadoklių et de Velžio, et la partie du conseil des seniors (*seniūnija*) de Krekenavos située à l'est de la rivière Nevėžis,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Prienai, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Veiverių, de Šilavoto, de Naujosios Ūtos, de Balbieriškio, d'Ašmintos, d'Išlaužo et de Pakuonių,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Šalčininkai, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Jašiūnų, de Turgelių, d'Akmenynės, de Šalčininkų, de Gerviškų, de Butrimonių, d'Eišišķių, de Pošķonių et de Dieveniškų,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Varėna, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Kaniavos, de Marcinkonių et de Merķinės,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Vilnius, les parties des conseils des seniors (*seniūnijos*) de Sudervė et de Dūkštai situées au nord-est de la route n° 171, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Maišiagala, de Zujūnų, d'Avižienių, de Riešės, de Paberžės, de Nemenčinės, de Nemenčinės (ville), de Sužionių, de Buivydžių, de Bezdonių, de Lavorišķių, de Mickūnų, de Šatrininkų, de Kalvelių, de Nemėžių, de Rudaminos, de Rūkainių, de Medininkų, de Marijampolio, de Pagirių et de Juodšilių,
- la commune (*miesto savivaldybė*, municipalité urbaine) d'Alytus,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) d'Utena, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Sudeikių, d'Utenos, d'Utenos miesto, de Kuktiškų, de Daugailių, de Tauragnų et de Saldutiškio,
- dans la commune (*miesto savivaldybė*, municipalité urbaine) d'Alytus, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Pivašiūnų, de Punios, de Daugų, d'Alovės, de Nemunaičio, de Raitininkų, de Miroslavo, de Krokialauķio, de Simno et d'Alytaus,
- la commune (*miesto savivaldybė*, municipalité urbaine) de Kaunas,
- la commune (*miesto savivaldybė*, municipalité urbaine) de Panevėžys,
- la commune (*miesto savivaldybė*, municipalité urbaine) de Prienai,
- la commune (*miesto savivaldybė*, municipalité urbaine) de Vilnius,
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Biržai,
- la municipalité simple (*savivaldybė*) de Drusķininkai,
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) d'Ignalina,

- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Lazdijai,
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Molėtai,
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Rokiškis,
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Širvintos,
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Švenčionys,
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) d'Ukmergė,
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Zarasai,
- la municipalité simple (*savivaldybė*) de Birštonas,
- la municipalité simple (*savivaldybė*) de Visaginas.

4. Pologne

Les zones suivantes en Pologne:

dans la voïvodie (województwo) de Podlachie:

- dans le district (*powiat*) de Białystok, les communes (*gminy*) de Czarna Białostocka, de Dobrzyniewo Duże, de Gródek, de Michałowo, de Supraśl, de Tykocin, de Wasilków, de Zabłudów et de Zawady,
- le district (*powiat*) de Sokółka,
- dans le district (*powiat*) d'Hajnówka, la commune (*gmina*) de Dubicze Cerkiewne, les parties des communes (*gminy*) de Kleszczele et de Czeremcha situées à l'est de la route n° 66,
- dans le district (*powiat*) de Bielsk Podlaski, la partie de la commune (*gmina*) de Bielsk Podlaski située à l'est de la ligne formée par la route n° 19 (allant vers le nord à partir de la ville de Bielsk Podlaski) et prolongée par la limite orientale de la ville de Bielsk Podlaski et la route n° 66 (allant vers le sud à partir de la ville de Bielsk Podlaski), la partie de la commune (*gmina*) d'Orla située à l'est de la route n° 66.

PARTIE III

1. Estonie

Les zones suivantes en Estonie:

- le comté (*maakond*) de Jõgevamaa,
- le comté (*maakond*) de Järvamaa,
- la partie de la commune (*vald*) de Kuusalu située au sud de la route n° 1 (E20),
- la partie de la commune (*vald*) de Tamsalu située au sud-ouest de la ligne de chemin de fer Tallinn-Tartu,
- la commune (*vald*) d'Aegviidu,
- la commune (*vald*) d'Anija,
- la commune (*vald*) de Kadrina,
- la commune (*vald*) de Kolga-Jaani,
- la commune (*vald*) de Kõo,
- la commune (*vald*) de Laeva,
- la commune (*vald*) de Laimjala,
- la commune (*vald*) de Pihla,
- la commune (*vald*) de Rakke,
- la commune (*vald*) de Tapa,
- la commune (*vald*) de Väike-Maarja,
- la commune (*vald*) de Valjala.

2. Lettonie

Les zones suivantes en Lettonie:

- dans la municipalité (*novads*) de Balvi, les communes rurales (*pagasti*) de Kubuļi et de Balvi, ainsi que la ville (*pilsēta*) de Balvi,
- dans la municipalité (*novads*) de Gulbene, les communes rurales (*pagasti*) de Beļava, de Galgauska, de Jaungulbene, de Dauksti, de Stradi, de Litene, de Stāmeriena, de Tirza, de Druviena, de Ranka, de Lizums et de Lejasciems, ainsi que la ville (*pilsēta*) de Gulbene,
- la municipalité (*novads*) de Jaunpiebalga,
- dans la municipalité (*novads*) de Rauna, la commune rurale (*pagasts*) de Drusti,
- dans la municipalité (*novads*) de Smiltene, les communes rurales (*pagasti*) de Launkalne, de Variņi et de Palsmane,
- dans la municipalité (*novads*) d'Ape, la commune rurale (*pagasts*) de Vireši,
- dans la municipalité (*novads*) de Limbaži, les communes rurales (*pagasti*) de Viļķene, de Pāle et de Katvari,
- dans la municipalité (*novads*) de Rugāji, la commune rurale (*pagasts*) de Rugāji,
- dans la municipalité (*novads*) de Salacgrīva, les communes rurales (*pagasti*) d'Ainaži et de Salacgrīva,
- la municipalité (*novads*) d'Aglona,
- la municipalité (*novads*) d'Aloja,
- la municipalité (*novads*) de Beverīna,
- la municipalité (*novads*) de Burtnieki,
- la municipalité (*novads*) de Cibla,
- la municipalité (*novads*) de Dagda,
- la municipalité (*novads*) de Daugavpils,
- la municipalité (*novads*) de Kārsava,
- la municipalité (*novads*) de Krāslava,
- la municipalité (*novads*) de Ludza,
- la municipalité (*novads*) de Mazsalaca,
- la municipalité (*novads*) de Naukšēni,
- la municipalité (*novads*) de Preiļi,
- la municipalité (*novads*) de Rēzekne,
- la municipalité (*novads*) de Riebiņi,
- la municipalité (*novads*) de Rūjiena,
- la municipalité (*novads*) de Strenči,
- la municipalité (*novads*) de Valka,
- la municipalité (*novads*) de Vārkava,
- la municipalité (*novads*) de Viļāni,
- la municipalité (*novads*) de Zilupe,
- la ville (*pilsēta*) d'Ainaži,
- la ville (*pilsēta*) de Salacgrīva,
- la ville républicaine (*republikas pilsēta*) de Daugavpils,
- la ville républicaine (*republikas pilsēta*) de Rēzekne.

3. Lituanie

Les zones suivantes en Lituanie:

- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) d'Anykščiai, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Debeikių, de Skiemonių, de Viešintų, d'Andrioniškio, de Svėdasų, de Troškūnų, de Traupio et la partie du conseil des seniors (*seniūnija*) d'Anykščiai située au nord-est de la route n° 121 et de la route n° 119,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) d'Alytus, le conseil des seniors (*seniūnija*) de Butrimonių,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Jonava, les conseils des seniors (*seniūnijos*) d'Upninkų, de Ruklos, de Dumsių, d'Užusalių, de Kulvos et, dans le conseil des seniors (*seniūnija*) de Žeimiai, les villages d'Akliai, d'Akmeniai, de Barsukinė, de Blauzdžiai, de Gireliai, de Jagėlava, de Juljanava, de Kuigaliai, de Liepkalniai, de Martyniškių, de Milašiškiai, de Mimaliai, de Naujasodis, de Normainiai I, de Paduobiai, de Palankesiai, de Pamelnytėlė, de Pėdžiai, de Skrynės, de Svalkeniai, de Terespolis, de Varpėnai, de Žemių gst., de Žieveliškiai et de Žemių miestelis,
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Kaišiadorys,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Kaunas, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Vandžiogalos, de Lapių, de Karmėlavos et de Neveronių,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Kėdainiai, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Pelėdnagių, de Krakių, de Dotnuvos, de Gudžiūnų, de Surviliškio, de Vilainių, de Truskavos, de Šėtos et de Kėdainių miesto,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Prienai, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Jiezno et de Stakliškių,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Panevėžys, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Miežiškių et de Raguvos,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Šalčininkai, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Baltosios Vokės, de Pabarės, de Dainavos et de Kalesninkų,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Varėna, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Valkininkų, de Jakėnų, de Matuizų, de Varėnos et de Vydenių,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Vilnius, les parties des conseils des seniors (*seniūnijos*) de Sudervė et de Dūkštai situées au sud-ouest de la route n° 171,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) d'Utena, les conseils des seniors (*seniūnijos*) d'Užpalių, de Vyžuonų et de Leliūnų,
- la municipalité simple (*savivaldybė*) d'Elektrėnai,
- la commune (*miesto savivaldybė*, municipalité urbaine) de Jonava,
- la commune (*miesto savivaldybė*, municipalité urbaine) de Kaišiadorys,
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Kupiškis,
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Trakai.

4. Pologne

Les zones suivantes en Pologne:

dans la voïvodie (*województwo*) de Podlachie:

- le district (*powiat*) de Grajewo,
- le district (*powiat*) de Mońki,
- dans le district (*powiat*) d'Hajnówka, les communes (*gminy*) de Czyże, de Białowieża, d'Hajnówka avec la ville d'Hajnówka, de Narew, de Narewka, ainsi que les parties des communes (*gminy*) de Czeremcha et de Kleszczele situées à l'ouest de la route n° 66,
- dans le district (*powiat*) de Siemiatycze, les communes (*gminy*) de Mielnik, de Milejczyce, de Nurzec-Stacja et de Siemiatycze avec la ville de Siemiatycze,

dans la voïvodie (*województwo*) de Mazovie:

- dans le district (*powiat*) de Łosice, les communes (*gminy*) de Sarnaki, de Stara Kornica et de Huszlew,

dans la voïvodie (*województwo*) de Lublin:

- dans le district (*powiat*) de Biała Podlaska, les communes (*gminy*) de Konstantynów, de Janów Podlaski, de Leśna Podlaska, de Rokitno, de Biała Podlaska, de Zalesie et de Terespol avec la ville de Terespol,
- le district (*powiat*) de la ville de Biała Podlaska.

PARTIE IV

Italie

Les zones suivantes en Italie:

- toutes les zones de la Sardaigne.»
-